

## Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 8 septembre 2023 à Beuraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

### A huis clos

#### 1A. PERSONNEL OPÉRATIONNEL - RENOUELEMENT NOMINATION – AUDITION D'UN AGENT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de renouveler la nomination de la secouriste-ambulancière non pompier volontaire X, du poste de Ciney, pour une période de 6 ans à partir du 4 octobre 2023.

#### 1B. PERSONNEL OPÉRATIONNEL - RENOUELEMENT NOMINATION – AUDITION D'UN AGENT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de renouveler la nomination du secouriste-ambulancier non pompier volontaire X, du poste de Ciney, pour une période de 6 ans à partir du 4 octobre 2023.

### En séance publique

#### 2. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 7 JUILLET 2023

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 7 juillet 2023.

#### 3. ROI CONSEIL – MODIFICATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de modifier le Règlement d'ordre intérieur du Conseil.

#### 4. CONVENTION AMU 2024 – MODIFICATION

Ce point est annulé.

#### 5. RECRUTEMENT COMMANDANT – VACANCE D'EMPLOI ET APPEL À CANDIDATURE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de déclarer vacante la fonction de commandant de zone au 4 octobre 2024 ; De lancer un appel à candidature conformément à l'avis annexé et de fixer la date limite de réception des candidatures au 31 octobre 2023.

#### 6. MP DÉSIGNATION BUREAU DE SÉLECTION POUR LE RECRUTEMENT D'UN COMMANDANT – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la description technique N° 2023-038 et le montant estimé du marché "Bureau de sélection externe pour le recrutement d'un commandant de zone", qui s'élève à € 5.000,00 hors TVA ou € 6.050,00, 21 % TVA comprise ; De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2023, article 351/123-18.

#### 7. RECRUTEMENT AMBULANCIER VOLONTAIRE - VACANCE D'EMPLOI ET APPEL À LA RÉSERVE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de déclarer vacant un emploi de secouriste-ambulancier non-pompier volontaires, à pourvoir en faisant appel à la réserve de recrutement de 2021.

#### 8. RECRUTEMENT SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE - VACANCE D'EMPLOI ET APPEL À LA RÉSERVE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de déclarer vacants 3 emplois de sapeur-pompier volontaire, à pourvoir en faisant appel à la réserve de recrutement du 14 avril 2023.

#### 9. RÈGLEMENT PÉCUNIAIRE COMPLÉMENTAIRE - INDEMNITÉ VÉLO POUR LES VOLONTAIRES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver un règlement complémentaire visant l'octroi d'une indemnité au personnel opérationnel volontaire qui utilise une bicyclette pour les déplacements du domicile au lieu de travail pour des prestations planifiées (exercices, formations, gardes).

#### 10. MP ACHAT 11 PC PORTABLES – CONDITIONS ET MODE DE PASSATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'approuver la description technique N°2023-039 et le montant estimé du marché "Achat 11 PC portables", qui s'élève à € 13.636,36 hors TVA ou € 16.500,00, 21 % TVA comprise ; De conclure le marché par la facture acceptée (marchés publics de faible montant) ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2023, article 351/742-53.

**11. INFORMATION – SUBSIDE AMU 2024**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prendre bonne note du courrier du 5 juin 2023 de la Direction générale Soins de Santé, Service Aide Urgente, du SPF Santé Publique relatif à la modification du mécanisme du subside d'activation. ; D'inviter le Comptable spécial et le service administratif à être attentifs aux informations que le SPF SP transmettra à ce sujet.

**A huis clos**

**12. PERSONNEL OPÉRATIONNEL PROFESSIONNEL – RÉAFFECTATION TEMPORAIRE**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de réaffecter temporairement le pompier X dans des tâches administratives au sein du service Prévention-Evénementiel, conformément au descriptif de fonction de l'annexe 27 de l'arrêté ministériel du 8 octobre 2016, du 24 août au 23 septembre 2023.

**13. PERSONNEL OPÉRATIONNEL PROFESSIONNEL – DEMANDE DE CUMUL D'ACTIVITÉS**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'autoriser le pompier professionnel X à poursuivre l'exercice d'une activité complémentaire comme officier volontaire dans une autre zone, pour une durée de 4 ans.

**14. PERSONNEL OPÉRATIONNEL PROFESSIONNEL – NOMINATION DE SERGENTS**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de promouvoir définitivement au grade de sergent professionnel 4 sapeurs au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**15. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE - NON RENOUVELLEMENT DE NOMINATION**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de ne pas renouveler la nomination du sergent-pompier ambulancier volontaire X, du poste de Ciney, et d'acter sa fin de service au 23 septembre 2023 ; De ne pas renouveler la nomination de 6 secouristes-ambulanciers non-pompiers volontaires et d'acter leur fin de service au 3 octobre 2023.

**16. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE - RENOUVELLEMENT DE NOMINATIONS**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination d'un adjudant-pompier et de 27 secouristes-ambulanciers non-pompiers volontaires au 4 octobre 2023.

**17. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – DÉMISSION D'OFFICE**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de démettre d'office de ses fonctions Monsieur X, sapeur-pompier volontaire au Poste de Couvin, avec effet immédiat.

**18. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – NOMINATION AMBULANCIER**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 9 août 2023.

**19. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – PROLONGATION STAGE AMBULANCIER**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide de prolonger de 6 mois le stage de la secouriste-ambulancière non-pompier volontaire X à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**20. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – ADMISSION EN STAGE AMBULANCIER**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier le candidat X, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail ; De fixer l'entrée en service au 1<sup>er</sup> octobre 2023 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare le candidat apte à la fonction.

**21. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – ADMISSION EN STAGE SAPEUR-POMPIER**

A l'unanimité des membres présents, le Collège de zone décide d'admettre à l'entrée en stage de recrutement de sapeur-pompier volontaire, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail, 3 lauréats de la réserve de recrutement ; De fixer l'entrée en service au 9 septembre 2023 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare le candidat apte à la fonction.

La Secrétaire de Zone,  
Sandrine DUMONT



La Présidente f.f.,  
Christine POULIN

